



Mai 2013

INFO – Section de sorte des producteurs de lait Emmentaler SEM

À l'attention des membres de la SEM

Le bout du tunnel

Fin février 2011, l'interprofession Emmentaler Switzerland a dû supprimer la gestion centralisée des quantités pour l'Emmentaler AOC, suite à la vaine tentative d'intégrer tous les producteurs d'Emmentaler AOC dans une charte. Les prix de l'Emmentaler au départ quai de la fromagerie ont dès lors chuté de manière dramatique, passant de 7,20 francs à 5,40 francs par kg. Mis à part de légers écarts d'une fromagerie à l'autre et sur les deux années précédentes, les prix sont restés jusqu'à maintenant à ce niveau désastreux. En outre, plusieurs acheteurs de fromage ont entrepris de répercuter entièrement le risque commercial sur leurs fromagers, faisant de ceux-ci des ramasseurs de miettes.

Longue attente

Afin de mettre fin à cette situation intolérable pour les producteurs et dommageable au produit de qualité qu'est l'Emmentaler AOC, l'assemblée des délégués de l'interprofession Emmentaler Switzerland a décidé, le 27 juin 2012, au terme de travaux préliminaires assidus, de réintroduire une gestion centralisée des quantités, à condition que le Conseil fédéral octroie à la réglementation la force obligatoire générale, puisque la mise en œuvre ne pouvait réussir que si tous les fromagers d'Emmentaler AOC étaient contraints de se tenir aux mêmes règles.

On connaît la suite : l'examen de la requête a pris beaucoup de temps à la Confédération. À la fin 2012, alors que le projet était près de capoter et suite à une nouvelle intervention des responsables de l'interprofession, une solution a enfin été esquissée pour obtenir quand même la force obligatoire générale de la gestion des quantités. Durablement mieux positionner l'Emmentaler AOC par un renforcement du cahier des charges : tel est le mandat que l'Office fédéral de l'agriculture a confié à l'interprofession. Dès lors, le 18 avril 2013, les délégués ont approuvé trois des modifications demandées du cahier des charges : allongement de la durée d'affinage minimale, confection et conditionnement dans le pays d'origine et réduction du rayon de collecte du lait. Ces changements ont entre temps été présentés à l'Office fédéral de l'agriculture. La procédure habituelle de modification du cahier des charges a été lancée ces jours-ci et prendra quelques mois.



Urgence de l'augmentation du prix

Maintenant que l'interprofession s'est acquittée de ses tâches de manière exemplaire et exhaustive, la balle est dans le camp du conseiller fédéral Schneider-Ammann et de tout le Conseil fédéral. Plus rien ne devrait s'opposer à l'octroi de la force obligatoire pour la gestion des quantités de l'Emmentaler AOC d'ici le 1er juillet 2013 (au plus tard). Nous attendons la décision du Conseil fédéral pour fin mai, au plus tard fin juin. Le comité de l'interprofession Emmentaler Switzerland a déjà pris de l'avance et arrêté le 8 mai 2013 les décisions suivantes :

- Réintroduction du prix indicatif pour l'Emmentaler AOC départ quai de chargement de la fromagerie
- Prix indicatif de CHF 6,30/kg (sans contribution-produit) depuis la production en juin 2013
- Prix indicatif de CHF 7,00/kg (sans contribution-produit) à partir de l'entrée en vigueur de la gestion des quantités de force obligatoire, très probablement au 1er juillet 2013

Ces décisions – toujours sous réserve de la décision du Conseil fédéral - ont jeté les bases permettant la normalisation de la situation de l'Emmentaler.

Elles ne porteront leurs fruits que si tous les fromagers et leurs producteurs de lait veillent à ce que les prix indicatifs soient aussi appliqués et que si les acheteurs règlent leurs factures sans retard et sans rechigner.

Il s'agira en même temps de résorber au cours des deux ou trois prochains mois les stocks qui affichent encore un excédent de quelques centaines de tonnes. Pour cela, il faut accepter que les quantités de production débloquées durant les mois d'été soient basses et que la production soit fortement restreinte. Cela ne devrait toutefois pas poser de problèmes majeurs, ni aux producteurs de lait ni aux fromagers, étant donné qu'à cette époque de l'année, le lait est une denrée recherchée et que les organisations de négoce du lait, ainsi que les transformateurs, prendront en charge à bon prix le lait dit de restriction. ZMP a par exemple annoncé qu'elle paierait dès le mois de juillet 72 centimes le lait de restriction dans le rayon de sa fédération.

La SEM appelle tous les producteurs de lait d'Emmentaler à profiter sans retard et systématiquement de cette chance de nette amélioration des prix. Le moment est venu et les conditions sur le marché sont favorables : redonnons, par une gestion cohérente des quantités, le statut qu'il mérite en matière de prix aussi à ce produit de qualité qu'est l'Emmentaler AOC.